



Commission Régionale Féminine

SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion restreinte du mardi 11 octobre 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE FRANCE

Tour n°3 :

25301992 SALESIEENNE DE PARIS / SARCELLES AAS du 15/10/2022

La Commission,

Pris connaissance des demandes de la SALESIEENNE DE PARIS pour décaler le coup d'envoi à 19h00.

Donne son accord sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 14/10/2022 – 12h00.

La Commission rappelle au club de la SALESIEENNE DE PARIS que la Coupe de France étant une compétition de niveau National, elle est prioritaire sur les compétitions de niveau Départemental et Régional.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors féminine

Tour n°1 – le samedi 15 octobre 2022 :

25302037 GRIGNY US 1 / ES 16^{ème} 2 du 15/10/2022

La Commission prend connaissance de la demande report de GRIGNY US suite à l'indisponibilité de son terrain et ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

La Commission procède à l'inversion du match.

Elle demande au club de l'ES 16^{ème} de bien vouloir lui préciser le terrain sur lequel se déroulera cette rencontre au plus tard le jeudi 13/10/2022.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1**PARIS FC – 500568**

Rappel :

La Commission reste en attente d'un terrain pour les rencontres de son équipe Seniors R1 Féminine (étant précisé que le terrain n°2 du stade Déjerine n'étant pas classé, aucune rencontre officielle ne peut y avoir lieu).

Prochain match :

24566325 PARIS FC 2 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE le 22/10/2022

Régional 2**24566433 POISSY AS 1 / HERBLAY FC 1 du 08/10/2022**

La Commission enregistre le forfait avisé de HERBLAY FC
3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 2**24575461 PARIS FC 3 / VINCENNES CO 1 du 01/10/2022**

La Commission prend note du courriel de VINCENNES CO et entérine le résultat suivant :

PARIS FC 3 = 2 buts.

VINCENNES CA 1 = 1 but

La Commission demande :

- au PARIS FC de bien vouloir faire parvenir la liste des joueuses ayant participé à cette rencontre
- au CO VINCENNES de bien vouloir confirmer ou modifier la liste des joueuses qui apparaissent dans la préparation de la FMI ci-dessous :

1	2548309649	COUTURIER Anaelle	Titulaire
2	9603231677	DEMBELE Oumou	Titulaire
3	2548309607	VILLETTE Lisa	Titulaire
4	9602321652	DUVERNOIS Camille	Titulaire
5	2548209159	LAIRECHE Sherine	Titulaire
6	9602560053	FIATTE Ambre	Titulaire
7	9603133669	SIGOT Eva	Titulaire
8	9603130362	FLICI Mona	Titulaire
9	2548557677	ATIG Audrey	Titulaire
10	2547565686	FONTAINE GERARD Juliane	Titulaire
11	2548604515	HERZBERG Noa	Titulaire
13	9604037202	KOCHANOWICZ Veronika	Remplaçant
12	2547475883	GARCIA Lea	Remplaçant
	2338146186	GRENECHE Dylan	Entraîneur
	2395025308	GRENECHE Claude	Dirigeant

24575460 FC BOISSY SOUS ST YON 1 / RC ST DENIS 1 du 01/10/2022

La Commission,

Pris connaissance du courriel de SAINT DENIS RC,

Entérine le résultat suivant :
FC BOISSY SOUS ST YON : 2 buts
SAINT DENIS RC :3.

Régional 3

Poule A

25131557 CRETEIL US 1 / ENTENTE SAVIGNY NANDY CESSON du 08/10/2022

Lecture de la Feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de ENTENTE SAVIGNY NANDY CESSON (1^{er} forfait).

Poule B

24576235 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / STADE DE L'EST PAVILLONNAIS du 08/10/2022

Lecture de la Feuille de match, la Commission enregistre le forfait non avisé de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS (2^{ème} forfait).

Courriel de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS – 500382

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Poule D

25133408 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / ATHIS MONS USO 1 du 24/09/2022

Réception de la Feuille de match, la commission enregistre le résultat indiqué :

ANTONY FOOT EVOLUTION : 1 but.

ATHIS MONS USO : 5 buts.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 2

24577976 GPSO 92 ISSY 1 / FFA 77 1 du 15/10/2022

Demande du GPSO 92 ISSY pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00 (en dehors de la plage horaire autorisée – 14h00 – 17h30) au stade Gabriel Voisin à ISSY LES MOULINEAUX.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FFA 77 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 14/10/2022 – 12h00.

Régional 3

Poule A

25133805 BEZONS USO 1 / ASNIERES FC 1 du 08/10/2022

La Commission enregistre le forfait avisé de BEZONS USO.

3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

25133809 ASNIERES FC 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 22/10/2022

Demande d'ASNIERES FC pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du RC ARGENTEUIL qui doit parvenir au plus tard le vendredi 21/10/2022 – 12h00.

Poule B

Courriel de SAINT OUEN L'AUMONE AS – 518488

La Commission prend note du retrait de l'équipe.

24578162 MEAUX CS AC 1 / MONTMORENCY FC 2 du 08/10/2022

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de MONTMORENCY FC 2 (1^{er} forfait).

Poule C**25134085 PALAISEAU US 1 / USO ATHIS MONS 1 du 15/10/2022**

Demande de report de PALAISEAU US (motif : absence encadrement).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Poule D**25133935 ESPERANCE PARIS 19 1 / VITRY ES 1 du 08/10/2022**

Match non joué

La Commission,

Pris connaissance des courriels de l'ESPERANCE PARIS 19 et de la Mairie de Paris,

Considérant que la Mairie de Paris indique que le terrain a été réservé à 2 associations,

Considérant que le match n'a donc pas pu se dérouler,

Par ces motifs

Demande au club de l'ESPERANCE PARIS 19, de transmettre la feuille de match (1^{er} rappel).

Championnat Régional – U15F**Feuilles de match manquantes**

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1er rappel:

Régional 2 – 24577973 PARIS FC 2 / TRAPPES ES 1 du 08/10/2022

Régional 3 – poule B – 24578158 BONDY AS 1 / SEVRAN FC 1 du 08/10/2022

Régional 3 – poule B – 24578161 CHELLES AS 1 / VEL D'EUROPE FC 1 du 08/10/2022